



PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 12 JUIN 2026 (Convocation du 5 juin 2026)

L'an deux mille vingt-six, le douze juin à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal d'EVELLYS, les membres du conseil municipal proclamés élus, se sont réunis à Evellys (Naizin) sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L. 2121-10 et suivants du Code général des collectivités territoriales.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux :

M. BRACQUEMOND Ludovic, M. CADORET Philippe, M. CADOUDAL Nicolas, M. ETIENNE Jessy, M. FOULON Lionel, Mme GUILLEMET Pauline, Mme GUYOT Bernadette, M. JEGOUX Christian, M. LE BOT Jean-Pierre, M. LE CLAINCHE Laurent, Mme LE CLAINCHE Marine, M. LE CLEZIO Régis, M. LE MOIGNIC Gilbert, Mme LE PALMEC Marianne, M. LE SAUCE Eric, Mme LE TUTOUR-CRAHAN Rozenn, M. ONNO Jean-Marc, Mme PINET Sandra, M. POCARD Christian, Mme ROBIC Fabienne, Mme ROUVRAY Claire, Mme VILLAIN Gaëlle, Mme WIAND Charlotte

Absents ayant donné procuration :

Mme AMIOT-BOTUHA Carole à M. CADORET Philippe
M. POURCHASSE Antoine à M. JEGOUX Christian

Absentes excusées :

Mme GUEHENNEUX Fanny
Mme PHILIPPE Marie

nombre de conseillers en exercice	27
nombre de présents	23
nombre d'absents	4
nombre de votants	25
procurations	2
Quorum	14

Secrétaire de séance : M. ETIENNE Jessy

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Ordre du jour

Ouverture de séance	3
Désignation du secrétaire de séance	3
2026-D41 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance	3
1- 2026-D42 - Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal	3
2- 2026-D43 - Conventionnement avec la société LIVI pour la téléconsultation médicale 3	
3- 2026-D44 - Restructuration et extension du périscolaire de Remungol - Demande de subventions auprès de la Région	4
4- 2026-D45 - Logement communal – Révision d'impayés au 307 rue de la Poste	5
5- 2026-D46 - Enfance – Mise à jour des tarifs et de l'activité multisport	6
6- 2026-D47 - Acquisition de la pharmacie	7
7- Information de la procédure de péril en cours au 7 rue du Bâtiment	8
8- Information de la procédure de bien sans maitre rue du Stade	9
9- Création d'un groupe de travail pour la création de chemins de randonnées	9
10- Création d'un groupe de travail pour l'aménagement des rues de la Métairie et des Lavandières	9
11- Création d'un Plan Communal de Sauvegarde – Désignation d'un référent	10
12- 2026-D48 - Centre Morbihan Communauté – Désignation du membre de la CLECT 10	
13- Centre Morbihan Communauté – Désignation des membres de la CIID	10
Délégations du Conseil Municipal au Maire	12
Autres questions diverses	13
Compte rendus	13
Dates	15

Ouverture de séance

Désignation du secrétaire de séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment aux articles L.2121-15 et L.2121-21, au début de chacune des séances, le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De ne pas procéder au scrutin secret et de désigner M. ETIENNE Jessy, secrétaire de séance.

1- 2026-D41 - Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L.2121-15, le procès-verbal de chaque séance est arrêté au commencement de la séance suivante.

Après lecture individuelle du procès-verbal de la dernière séance, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le procès-verbal de la séance du 17 avril 2026.

POUR	25
CONTRE	0
ABSTENTION	0

2- 2026-D42 - Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

L'article L. 2121-8 du Code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoit que dans les communes de 3 500 habitants et plus, le conseil municipal établit son règlement intérieur dans les six mois qui suivent son installation. Ce document constitue la référence pour les élus.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du conseil municipal d'Evellys sont fixées par le CGCT et les dispositions du règlement. Les règles de fonctionnement des organes de la commune ont pour principe le respect de la liberté d'expression des élus et leur information complète et éclairée tout en conjuguant concertation et efficacité dans l'action.

Après délibération, les conseillers municipaux décident à l'unanimité :

- De valider le règlement intérieur du Conseil Municipal proposé.

POUR	25
CONTRE	0
ABSTENTION	0

3- 2026-D43 - Conventionnement avec la société LIVI pour la téléconsultation médicale

M. Cadoret expose que la commune cherche des solutions pour satisfaire la demande et les besoins de santé de la population. Pour ce faire, il est proposé une offre complémentaire d'offre de soins grâce à la mise en place de la télémédecine.

LIVI est une société de téléconsultation agréée proposant un accès privilégié à l'offre de téléconsultation :

- Accès 24h/24 et 7j/7 sans frais additionnels
- Téléconsultations prises en charge par l'assurance maladie, télétransmission de la feuille de soins à l'assurance maladie et pratique du tiers payant

Pour l'année 2026, le service proposé est fourni gratuitement à la commune. A la fin de l'année, si l'expérimentation est jugée concluante, il pourra être décidé de la poursuite du dispositif en 2027 avec une participation annuelle d'1 € HT par habitant.

La convention sera établie jusqu'au 31 décembre 2026, renouvelable pour une durée d'un an après évaluation de l'expérimentation. A l'issue de la deuxième année (2027), la convention sera renouvelée tacitement pour des périodes d'un an.

Après délibération, les conseillers municipaux décident à l'unanimité :

- De valider la signature de la convention pour la mise en place de la téléconsultation médicale avec l'entreprise LIVI ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	25
CONTRE	0
ABSTENTION	0

4- 2026-D44 - Restructuration et extension du périscolaire de Remungol - Demande de subventions auprès de la Région

M. CADORET rapporte que pour rappel, le Conseil Municipal avait délibéré favorablement le 14 mars 2025 pour la validation de la phase APD et la demande de subvention pour le projet de restructuration de l'espace périscolaire de Remungol.

Depuis, une estimation financière a été réalisée d'un montant de 969 053.29€HT.

Dans ce cadre, la collectivité peut solliciter des subventions de la Région. Le plan de financement est le suivant :

DECOMPOSITION DU MONTANT DU PROJET HT

	EXTENSION	REHABILITATION (46,80%)	TOTAL
TRAVAUX	358 138.25 €	316 030.16 €	674 168.41 €
REVISION TRAVAUX (12%)	43 038.91 €	37 861.30 €	80 900.21 €
ALEAS TRAVAUX (8%)	28 692.61 €	25 240.87 €	53 933.47 €
TOTAL TRAVAUX	429 869.77 €	379 132.32 €	809 002.09 €
MAITRISE D'OEUVRE	39 767.00 €	34 983.00 €	74 750.00 €
ETUDES PREALABLES	10 640.00 €	9 360.00 €	20 000.00 €
SPS BCT	5 214.13 €	4 586.87 €	9 801.00 €
REVISION ETUDES (12%)	6 674.54 €	5 871.58 €	12 546.12 €
ALEAS ETUDES (8%)	4 449.69 €	3 914.39 €	8 364.08 €
TOTAL ETUDES HORS ASSISTANCE MOA	66 745.36 €	58 715.84 €	125 461.20 €
ASSISTANCE MOA	18 401.88 €	16 188.12 €	34 590.00 €
TOTAL ETUDES + MOA	85 147.24 €	74 903.96 €	160 051.20 €
TOTAL	515 017.01 €	454 036.28 €	969 053.29 €

SUBVENTIONS

ORGANISMES	MONTANT DE LA SUBVENTION
ETAT - DSIL	160 000.00 €
REGION - BVPB	60 000.00 €
MSA	40 000.00 €
TOTAL SUBVENTIONS SUR LA BASE HT	260 000.00 €
AUTOFINANCEMENT OU EMPRUNT	709 053.29 €
TOTAL HT	969 053.29 €
TVA	193 810.66 €
TOTAL TTC	1 162 863.95 €

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'arrêter le projet de restructuration et d'extension de l'espace périscolaire ;
- D'approuver le nouveau plan de financement décrit ci-dessus. ;
- D'inscrire le montant des dépenses au budget de la Commune ;
- D'autoriser M. le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat au titre de la DSIL, de la Région au titre du dispositif Bien Vivre Partout en Bretagne et auprès de tout autre financeur potentiel.

POUR	25
CONTRE	0
ABSTENTION	0

5- 2026-D45 - Logement communal – Révision d'impayés au 307 rue de la Poste

M. CADORET annonce qu'une ancienne locataire du 307 rue de la Poste à Moustoir-Remungol a quitté son logement le 6 avril 2024, or des loyers restaient dus et des travaux ont dû être réalisés suite à son départ. Les montants sont les suivants :

	Montant total	Sommes réglées	Restants à payer
Loyers impayés	762.48 €	256.09 €	506.39 €
Travaux	5 137.26 €	1 725.37 €	3 411.89€

Depuis, la collectivité a demandé le remboursement de ces sommes et l'ancienne locataire a déposé un recours avec un conciliateur de justice.

La commune étant prête à faire un geste pour réduire le montant des sommes dues au vu de la vétusté du logement, il sera proposé de réduire la facturation des travaux à 1 900€, mais de maintenir les loyers impayés restants à devoir, soit un total de 2 406.39€ à régler par l'ancienne locataire.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider proposition de réduction du montant des travaux pour l'ancienne locataire du 307 rue de la Poste à un montant de 1 900€ ;

- De valider le maintien du montant des loyers impayés à devoir soit 506.39€ ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	25
CONTRE	0
ABSTENTION	0

6- 2026-D46 - Enfance – Mise à jour des tarifs et de l'activité multisport

Mme WIAND annonce que la mise à jour des tarifs est à valider. Les tarifs proposés à partir du 1^{er} septembre 2026 sont les suivants :

TARIFS PÉRISCOLAIRE	
RESTAURANT SCOLAIRE	
Repas enfant	3,50 € -> 3.55€
Repas adulte (personnel des cantines)	3,50 € -> 3.55€
Repas adulte (personne extérieure au service cantine)	4,30 € -> 5.00€
Pénalité (présence en cantine sans réservation)	2,00 €
GARDERIE	
Garderie du matin (forfait)	1,50 € -> 1.55€
Garderie du soir (forfait) - Goûter compris	2,40 € -> 2.45€
Pénalité (présence en garderie sans réservation)	5,00 €

Le personnel communal bénéficie des tarifs évellysois

TARIFS ACCUEIL DE LOISIRS								
	Mercredi loisirs				Vacances scolaires			
	< 800 €	Entre 800 € et 1200 €	>1200 €	Communes extérieures	< 800 €	Entre 800 € et 1200 €	>1200 €	Communes extérieures
La journée	6,00 € → 7.00€	8,00 € → 9.00€	9,00 € → 10.00€	12,00 € → 15.00€	6,00 € → 7.00€	8,00 € → 9.00€	9,00 € → 10.00€	12,00 € → 15.00€
Le matin	3,00€ → 3.50€	4,00€ → 4.50€	4,50€ → 5.00€	6,00€ → 7.00€				
L'après-midi	3,50€ → 4.00€	4,50€ → 5.00€	5,00€ → 5.50€	6,50€ → 8.00€				
Prix du repas	3,50€ -> 3.55€				3,50€ -> 3.55€			
Garderie par jour (mat in et soir) transport compris	2€				2€			

Le personnel communal bénéficie des tarifs évellysois

TARIFS PASS ADOS	
Tarif 1/2 journée sans repas	2.00€
Tarif journée sans repas	5.00€
Forfait période (mercredi) - trimestre	10.00€
Activité : sortie, etc...	Entre 3 et 15 € selon l'activité
Garderie / transport matin et/ou soir	2.00€

Le multisport a été mis en œuvre sur la commune depuis septembre 2024. L'activité est organisée sur la période scolaire un jour en semaine de 17h à 19h en deux créneaux horaires pour les enfants âgés de la MS au CM2.

Un intervenant extérieur anime les séances basées sur un programme par période : jeux de pleine nature, sports collectifs et individuels, sports de raquettes, gymnastique et autres disciplines sportives. Les activités sont organisées sur les trois communes déléguées.

Le nombre de places étant limité à 20 enfants par groupe, la priorité est donnée aux Evellysois. La participation actuelle est de 60 € par an et par enfant

Dans ce cadre, la commune organise l'activité et effectue la communication avec les familles. Il sera proposé au Conseil municipal de voter le montant de la prochaine session annuelle qui débutera le 15 septembre 2026.

Le devis proposé par l'intervenant est de 1 472 € pour la session 2026/2027. La participation par enfant proposée est de 60 € par an et par enfant.

L'activité multisport étant reconduite depuis plusieurs années, seule une information sera transmise au Conseil Municipal lors de son renouvellement annuel tant que le tarif de 60€ par an et par enfant est maintenu.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider les tarifs proposés ci-dessus ;
- De valider la mise en place des tarifs du service Enfance à partir du 1^{er} septembre 2026 ;
- De valider la mise en place des activités multisports chaque année avec une participation de 60€ par an et par enfant ;
- D'autoriser M. le Maire à signer tout document relatif à l'exécution de cette délibération.

POUR	25
CONTRE	0
ABSTENTION	0

7- 2026-D47 - Acquisition de la pharmacie

M. CADORET rappelle que lors du Conseil Municipal du 17 avril 2026, il avait été évoqué l'acquisition de la pharmacie attenante au futur centre de santé. Le bâtiment situé rue de la Métairie est composé d'un local commercial, un bureau, une salle de préparation, une salle de vaccination, des réserves, d'un studio de garde et d'un parking.

Il est proposé aux conseillers municipaux de valider l'acquisition de la pharmacie de Naizin. Le bureau a visité les locaux.

Le sujet sera soumis au conseil municipal suivant, afin que le prix soit délibéré.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De valider l'acquisition de la pharmacie de Naizin.

POUR	25
CONTRE	0
ABSTENTION	0

8- Information de la procédure de péril en cours au 7 rue du Bâtiment

M. JEGOUX informe que depuis plusieurs années, le bâtiment situé sur les parcelles 192 AE 5 et 339 au 7 rue du Bâtiment à Remungol est laissé à l'abandon. En effet, des voisins ont signalé le manque d'entretien des parcelles et la municipalité avait dû réaliser l'entretien en refacturant celui-ci au propriétaire en 2022 (délibération 2022-D005 du 14 janvier 2022).

Malgré les tentatives de contact avec le propriétaire et le bâtiment étant toujours délaissé, la collectivité a réalisé un procès-verbal de constat d'abandon le 16 mai 2025 ainsi qu'un procès-verbal provisoire le 9 juillet 2025, engageant la procédure de déclaration d'état d'abandon manifeste prévue au CGCT.

Le procès-verbal provisoire constatait l'état d'abandon manifeste des parcelles et précisait la nature des travaux nécessaires pour faire cesser cet état. Il a été notifié au propriétaire, affiché en mairies déléguées et publié dans les journaux. Le propriétaire n'ayant pas réalisé les travaux dans le délai imparti, et ne s'étant pas engagé à les réaliser, la collectivité peut poursuivre la procédure.

Par délibération en date du 5 décembre 2025, le Conseil municipal a déclaré l'état d'abandon manifeste concernant l'immeuble situé au 7 rue du Bâtiment à Remungol.

Conformément aux articles L.2243-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, le projet simplifié d'acquisition publique est mis à la disposition du public du 22 juin au 15 août 2026 à la Mairie d'Evellys et à la mairie déléguée de Remungol aux jours et horaires habituels d'ouverture.

Pendant cette période, toute personne intéressée pourra :

- consulter le dossier ;
- consigner ses observations sur le registre mis à disposition ;
- adresser ses remarques par écrit.

Le dossier comprend notamment :

- la notice explicative ;
- la description de l'immeuble ;
- l'appréciation sommaires des dépenses ;
- la présentation de la procédure d'expropriation.

À l'issue de cette mise à disposition, le dossier accompagné des observations sera transmis au Préfet du Morbihan pour prise de décision.

Frais de procédure (pour l'instant) = 8 832€ d'avocats.

9- Information de la procédure de bien sans maître rue du Stade

M. CADORET rappelle que depuis 2025, la commune a engagé une procédure pour désigner le propriétaire de la parcelle cadastrée 192 AE 100 située rue du Stade à Remungol car elle est abandonnée depuis plusieurs années. Les recherches n'ayant pas permis d'établir l'identité et l'adresse d'un propriétaire, la commune a constaté par arrêté que la parcelle réunit les conditions prévues pour être présumée sans maître (arrêté n°2026-20 du 20 mai 2026).

L'arrêté est affiché en mairies et sur la parcelle. Toute personne se prétendant propriétaire de ce bien est invitée à se manifester entre le 1^{er} juin et le 1^{er} décembre 2026 auprès de la commune.

A défaut, la commune pourra engager la procédure d'incorporation du bien dans le domaine communal.

Frais de procédure (pour l'instant) = 4071€ d'avocats + 300€ de frais de publication = 4400€

10- Création d'un groupe de travail pour la création de chemins de randonnées

Afin d'engager la réflexion sur la création, l'aménagement et la valorisation des chemins de randonnée de la commune, il est proposé de constituer un groupe de travail.

Ce groupe aura pour mission d'identifier les itinéraires potentiels, d'étudier les aménagements nécessaires et de formuler des propositions afin de développer une offre de randonnée attractive et adaptée à la commune.

Les conseillers souhaitant participer au groupe de travail « Chemins de randonnées » sont invités à s'inscrire.

CHEMINS DE RANDONNÉES	
Nom	Prénom
LE SAUCE	Eric
BRACQUEMOND	Ludovic
LE TUTOUR-CRAHAN	Rozenn

11- Création d'un groupe de travail pour l'aménagement des rues de la Métairie et des Lavandières

Afin de réfléchir aux futurs aménagements des rues de la métairie et des Lavandières et d'améliorer la sécurité et le cadre de circulation, il est proposé de constituer un groupe de travail.

Ce groupe aura pour objectif d'étudier les différentes possibilités d'aménagement, de recueillir les observations et propositions et de contribuer à l'élaboration d'un projet répondant aux besoins de la commune.

Les conseillers souhaitant participer au groupe de travail « Aménagement des rues de la métairie et des Lavandières » sont invités à s'inscrire.

AMENAGEMENT RUE DE LA METAIRIE ET DES LAVANDIERES	
Nom	Prénom
JEGOUX	Christian
ONNO	Jean-Marc
ROBIC	Fabienne
LE PALMEC	Marianne
PINET	Sandra

12- Création d'un Plan Communal de Sauvegarde – Désignation d'un référent

Le Plan Communal de Sauvegarde (PCS) est un outil opérationnel qui permet à la commune d'anticiper et de gérer les situations de crise (intempéries, inondations, incendies, accidents technologiques...) afin d'assurer la protection de la population.

Dans ce cadre, il est nécessaire de désigner un référent PCS chargé de coordonner la mise à jour du plan, de veiller à la bonne connaissance des procédures par les acteurs concernés et de faciliter l'organisation communale en cas d'événement majeur. Ce référent constitue l'interlocuteur entre les élus, les services municipaux et les partenaires institutionnels impliqués dans la gestion de crise. Sa mission principale est de garantir que le PCS reste opérationnel, adapté aux évolutions de la commune et mobilisable rapidement en cas d'urgence.

Les conseillers municipaux intéressés pour être référent du Plan Communal de Sauvegarde sont invités à se manifester :

- Mme LE CLAINCHE Marine

13- 2026-D48 - Centre Morbihan Communauté – Désignation du membre de la CLECT

Dans le cadre du renouvellement des conseil municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la désignation des membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT). Un représentant doit être désigné dans chaque commune.

Il est proposé de désigner M. Philippe CADORET en tant que représentant de la commune d'Evellys pour la CLECT.

Après délibération, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- De désigner M. Philippe CADORET comme représentant au sein de la CLECT.

POUR	25
CONTRE	0
ABSTENTION	0

14- 2026-D49 - Centre Morbihan Communauté – Désignation des membres de la CIID

Dans le cadre du renouvellement des conseil municipaux et communautaires, il est nécessaire de procéder à la nomination des membres de la Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID). La désignation des commissaires sera arrêtée par le Directeur

Départemental des Finances Publiques sur la base de 20 titulaires et 20 suppléants dressée par Centre Morbihan Communauté sur proposition des communes membres.

Les communes doivent donc transmettre une liste de contribuables à Centre Morbihan Communauté. Les conseillers municipaux sont invités à proposer des contribuables comme membres potentiels de la CIID.

Nom	Prénom
CADORET	Philippe
ONNO	Jean-Marc
BRACQUEMOND	Ludovic
LE BOT	Jean-Pierre

Délégations du Conseil Municipal au Maire

❖ Préemption parcelle AA 157 à Kerbellec :

Dans le cadre d'un projet d'aménagement d'habitations au centre bourg de Naizin, la collectivité a pris un arrêté afin d'acquérir par voie de préemption le bien situé à Kerbellec à Naizin, parcelle cadastrée AA 157 appartenant à M. POULAIN Albert (arrêté n°2026-15 du 20/04/2026). L'acquisition sera d'un montant de 50 000 €, comme indiqué dans la déclaration d'intention d'aliéner.

❖ Marchés publics et accords-cadres:

○ Construction de la Maison de Santé :

- Lot 5 Menuiseries : Avenant n°1 avec l'entreprise GOUEDARD pour des travaux en moins-values de - 4 864,27€ HT soit un marché total de 43 832,70€ HT.
- Lot 1 Terrassement : Avenant n°2 avec l'entreprise SAS PICAUT pour des travaux complémentaires pour un regard et buse télécom de + 1 400,00€ HT soit un marché total de 43 242,00€ HT.
- Lot 7 Revêtement de sols : Avenant n°1 avec l'entreprise MOISAN CARRELAGE pour la pose de plinthes complémentaires de + 612,00€ HT soit un marché total de 20 661,25€.
- Un devis avec l'entreprise PICAUT a été signé pour 38 460€ (hors marché) pour l'aménagement de l'entrée distincte du projet initial. (Entrée commune avec la pharmacie).

○ Périscolaire de Remungol :

- Lot 10 – Revêtements de sols : Avenant n°1 en cours avec l'entreprise MOISAN Carrelage pour la pose d'un revêtement mural dans la cuisine pour un montant de 2 650€ HT.

○ Ensemble polyvalent :

- Lot 8 Menuiseries : Avenant n°1 avec l'entreprise DELALANDE pour le changement du design du bar pour 2 601,02€ HT soit un marché total de 47 241,02€ HT.
- Lot 14 Electricité : Avenant n°1 avec l'entreprise EA2I pour rajout de branchements au niveau de la cuisine et une prise extérieure de + 2 532,00€ HT soit un marché total de 20 661,25€.

❖ Sinistre :

Un quad a percuté la main courante en béton du terrain de foot de Remungol. L'auteur de la dégradation s'est manifesté, un constat a été signé. La SMACL a indiqué ne pas pouvoir intervenir (terrains non assurés et mains courantes non déclarées dans le mobilier urbain) et que la collectivité devait réaliser une réclamation auprès de l'assurance ou du tiers directement (fondement : loi BADINTER). Un devis de réparation a été établi pour 264.50€.

Autres questions diverses

❖ Ressources humaines :

- Eliane LAHAYE, agent d'accueil de Moustoir-Remungol a pris des congés avec son départ en retraite depuis le 9 juin. Marie-Anne ROBIC reprend les missions d'accueil de Moustoir-Remungol.
- Jade BENAICH a été recrutée à partir du 1^{er} juin en tant qu'agent administratif en charge des finances.
- Gaël VIOT a été recruté pour l'animation du bar de la base de loisirs du 1^{er} juillet au 31 août.
- Recrutement de 2 personnes pour les états des lieux de l'ensemble polyvalent : Mme BARRY et Mme DEUDON.

❖ Espace polyvalent de Moustoir-Remungol :

- Suite au sondage, le nom sélectionné pour l'espace polyvalent de Moustoir-Remungol est « l'Espace de l'Illys ».
- Une journée de visites et d'inauguration aura lieu le 26 septembre et se déroulera comme suit :
 - 9h-11h : visites des nouveaux bâtiments communaux : espace polyvalent de Moustoir-Remungol, espace périscolaire de Remungol, centre de santé et mairie de Naizin
 - 11h-13h : inauguration de l'Espace de l'Illys avec traiteur
 - A partir de 15h : mini marché et animations des associations et entreprises communales
- Afin de réaliser les visites, les élus seront répartis sur les différents sites. Pour cela une liste est soumise aux conseillers pour indiquer leur présence.

❖ Séminaire de Centre Morbihan Communauté :

Pour rappel, le séminaire de rentrée des élus du territoire est fixé au samedi 19 septembre 2026, à partir de 8h30. Il se déroulera à l'Espace La Maillette à Locminé. Centre Morbihan Communauté sera accompagné par l'Agence Régionale d'Information des Collectivités (ARIC).

❖ Présentation Morbihan Habitat :

Présentation du projet de construction de logements à la métairie le lundi 29 juin de 10h à 12h.

Compte rendus

❖ Voirie : Suite de la commission du 26 mai :

○ Signalétique :

Environ 60 panneaux de lieux-dits à remplacer sur Moustoir-Remungol. Panneaux actuels très dégradés (rouille, illisibilité). Opération déjà réalisée sur Naizin (2016) et Remungol (2021). Le RAL retenu est le RAL 7026 (gris) identique

aux autres communes déléguées. Le coût est estimé à 9 000€ HT, et sera réalisé en 2 ans (2026 et 2027).

Validé par le conseil municipal.

- Harmonisation des plaques de rues :
Les plaques de rues sont à harmoniser entre les 3 bourgs. Il est retenu le RAL 5022 + logo de la commune d'Evellys comme référence communale. Il est proposé le remplacement des plaques de Remungol qui sont illisibles et la réalisation de nouveaux panneaux pour les lotissements Terrasses de l'Etang, le Clos de Kerrobic et les Tisserands.
Validé par le conseil municipal.
- Programme de voirie 2026 :
18 chantiers sont retenus suite à la visite de la commission, pour un montant total de 174 903€ HT (201 139€ avec révision incluse).
Validation du conseil municipal.
- ❖ Communication :
 - Plusieurs idées ont été émises, il reste à travailler sur les sujets.
 - Art dans les chapelles à la chapelle de Moric : la saison estivale aura lieu du 3 juillet au 31 août, le gardiennage sera assuré par Lou-Anne GISSOIT.
- ❖ Enfance jeunesse :
 - Des visites dans les écoles publiques ont eu lieu afin d'établir un diagnostic du matériel informatique. Des devis sont en cours.
 - Conseil municipal des jeunes : Le sujet est en cours de travail, et sera présenté en conseil municipal en septembre pour validation.
- ❖ Urbanisme :
 - PLUi : 7 demandes de révision ont été remontées.
 - Morbihan Energies : Un travail a débuté concernant l'éclairage aux abords des salles.
- ❖ Centre Morbihan Communauté :
 - Service ordures ménagères :
Le prestataire Le Relais a cessé ses collectes, en diminuant le nombre de ses ponts d'apports.
 - Déchets organiques :
Des composteurs partagés ont été installés, cependant celui installé à Naizin est saturé. De nouveaux bacs seront installés, mais il est également prévu la nomination de référents (Rozenn LE TUTOUR-CRAHAN, Pauline GUILLEMET). Une réunion sur place est organisée le 1^{er} juillet.
- ❖ Associations :
 - Réunion avec toutes les associations en mairie le 23 juin.
 - Animations estivales avec Ireck BECKER : le 9 juillet de 17h30 à 19h30, le 6 août de 17h30 à 19h et le 23 juillet pour un concours de mini-golf.
 - Forum des associations le 4 septembre de 16h30 à 19h00 à Remungol.

❖ Bâtiments :

Priorités fixées par la commission : salle de sieste de l'école des Tilleuls et mairie de Remungol. Il y a des interrogations sur le devenir de certains bâtiments : maison le Jeloux, salle des Camélias.

❖ Travaux :

- Centre de santé : absence du peintre.
- Périscolaire : ultimatum donné aux entreprises pour la date du 1^{er} septembre.
- Ensemble polyvalent : terrassement réalisé pour le terrain arrière de la salle.

❖ Plan d'eau :

- Pour recevoir un nouveau daim, il est nécessaire d'avoir une habilitation (M. CORBEL).
- Île de l'étang : un travail sera à réaliser, car les arbres sont en mauvais état.

❖ Compte rendu :

M. LE SAUCE révèle que le défaut de localisation des communes déléguées peut rendre la lecture difficile.

<u>Dates</u>

Bureau municipal : Lundi 15 juin 2026 à 18h30 à la mairie d'Evellys

Conseil municipal : Vendredi 18 septembre 2026 à 19h00 à la mairie d'Evellys

Commissions :

24/06/2026	18h30	Mairie d'Evellys	Urbanisme et assainissement
------------	-------	------------------	-----------------------------

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h20.

Le Secrétaire de séance
Jessy ETIENNE



Le Maire,
Philippe CADORET

